

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 3 juillet 2020**

Délibération n°2020-13

Suite à la convocation en date du 24 juin 2020, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gérard CREUZET, s'est réuni le 3 juillet 2020 à 9h et a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Il appartient au Conseil d'administration de voter les droits et frais d'inscription applicables pour l'année universitaire 2020/2021.

DELIBERATION :


Le Conseil d'Administration approuve les droits et frais d'inscription pour l'année universitaire 2020/2021 présentés dans le tableau mis en annexe.

19 voix « pour »

8 voix « contre »

2 abstentions

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 16 juillet 2020.

La présente délibération a été publiée le 16 juillet 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Récapitulatif droits inscription / frais formation (établissement) Année universitaire 2020/21

Programme	Profil étudiants	Droits inscription (définis par décret)	Droits d'inscription réduits (définis par décret)	Frais d'établissement	Source	Commentaires	Assujéti à la CVEC de 92 €
Ingénieur	étudiants dont le cursus a débuté avant le 01/09/2018 (y compris redoublants)	601 €	401 €	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI		Si présent physiquement à l'école : oui ; si non-présent physiquement toute l'année : non
	étudiants inscrits à partir du 01/09/2018 (y compris redoublants)	2 500 €	1 667 €	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI		
	étudiants avec droits différenciés	3 770 €	2 513 €	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI		
	Apprentis et stagiaire de formation continue (FC)	- €		- €			Oui
	VAE			5 000 €	délib CA 2017-20		
Master ayant débuté leur formation en France avant la rentrée universitaire 2019	FASTrack internationaux (y compris redoublants)	3 770 €	2 513 €	8 230 €	arrêté 21/04/2019 MESRI+ délib CA 2018-14		
	Redoublant	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	M2 international	243 €	159 €	3 757 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	Pour les étudiants ayant déjà fait un M1 à l'Ecole	
	M2 européen ou assimilé	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
Master ayant débuté leur formation en France à compter de la rentrée universitaire 2019	Master Erasmus Mundus présent	- €		+ frais de partenariat précisés dans les conventions			
	M1 international	3 770 €	2 513 €	5 230 €	arrêté 21/04/2019 MESRI+ délib CA 2018-12		Si présent physiquement à l'école : oui ; si non-présent physiquement toute l'année : non
	M1 européen ou assimilé	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	M2 international	3 770 €	2 513 €	2 230 €	arrêté 19/04/2019 MESRI + délib CA 2018-12		
	M2 européen ou assimilé	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	M2 admis dans le cadre d'un accord international de Double Diplôme	droits avec exonération selon accords signés		Frais selon accords signés	arrêté du 19/04/2019 + décret 2019-344	exemple : accords internationaux (UL (Liban), AIAC (Maroc),	
	Redoublant international	3 770 €	2 513 €	230 €	arrêté 19/04/2019 MESRI		
	Redoublant européen	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
Master Erasmus Mundus inscrit	- €		+ frais de partenariat précisés dans les conventions				
Doctorat		380 €	253 €	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI		
Bachelor		- €		7 000 €	CA 06/06/2016		
	Redoublant			7 000 €			
Mastère	structures composites	- €		10 000 €			
	RARE	- €		15 000 €	délib CA 2019-15		
	LICAS	- €		6 000 €	délib CA 2018-10		
	MDC	- €		16 000 €		payé intégralement à AUDENCIA	
	APTE	- €		16 000 €		payé intégralement à AUDENCIA	
DIU Disrupt Campus Nantes		- €		200 €	délib CA 2018-22	payé intégralement à l'Université de Nantes	
DE Nantes Centrale Digital Lab		- €		1 750 €	délib CA 2018-21		
DE Web in Pulse	Stagiaires FC	- €		- €	délib CA 2019-16		oui
Foundation Master	FM Année	- €		6 000 €	CA 06/06/2016		non
	FM semestre	- €		3 000 €	CA 06/06/2016		Non
Abandon pour non obtention de visa ou de prêt bancaire avant le Abandon pour autres raisons avant le début de l'année universitaire				200 €		*dont 23 euros au titre de l'arrêté du 19 avril 2019	
				1 500 €		*dont 23 euros au titre de l'arrêté du 19 avril 2019	